

NOTE D'INFORMATION

AD SECUR RENDEMENT

Nature juridique
FCP

Société de gestion
AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX


Ikhlas METTICUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25004 en date du 15/01/2025.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT** sise à **411, Bd Route D'El Jadida, Oasis, 1er étage, Casablanca** représentée par **Monsieur Tariq OBAID** en sa qualité de **Directeur Général Délégué**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature



AD Capital Asset Management S.A
RC N°272221
411, Route d'El Jadida, 1er étage,
Oasis, Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **AD SECUR RENDEMENT**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039182**
- Date et référence de l'agrément : **30/10/2024, GP24143**
- Date de création : **12/04/2022**
- Siège social : **411, Bd Route D'El Jadida, Oasis, 1er étage, Casablanca**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **1^{er} janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00 Dirhams**
- Etablissement de gestion : **AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **CDG sis à Place Moulay El Hassan, Immeuble Mamounia, Rabat représenté par Madame Fatine DINIA**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Mr. Tariq OBAID	+212 5 22 25 17 46

- Commissaire aux comptes : **SAAIDI & Associes représenté par Bahaa SAAIDI**



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations « OMLT ».
- Sensibilité min : 1,1
- Sensibilité max : 7
- Indice de référence : 100% MBI Global calculé par BMCE CAPITAL.
- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir à l'investisseur du fonds, sur un horizon de placement de 3 ans, un rendement supérieur à celui de son indice de référence.
- Stratégie d'investissement :

Le fonds est un OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme », dans cette optique, le FCP investira au moins 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra aussi effectuer des opérations de prêt-emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement se compose de ce qui suit :

- Obligations et autres titres de dette émis ou garantis par l'État marocain ;
 - Obligations privées ;
 - Titres de créances négociables : bons de sociétés de financement, billets de trésorerie, certificats de dépôts ;
 - Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ;
 - Titres d'OPCVM ;
 - Titres de FPCT et d'OPCC ;
 - Opérations de pensions ;
 - DAT.
- Durée de placement recommandée : 3 ans.
 - Souscripteurs concernés : Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **29/04/2022.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux d'AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT le premier jour ouvré qui suit la détermination de la valeur liquidative et publication dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès d'AD CAPITAL ASSET MANAGEMENT avant 11h30 du jour de calcul de la valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative de la part.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite de coupons courus.**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale : **Les commissions de souscription sont nulles.**
 - Commission de rachat maximale : **Les commissions de rachat sont nulles.**
- Frais de gestion : **2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou d'actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par la société de gestion elle même. Les frais de gestion sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et réglés à la fin de chaque mois.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais du Dépositaire	0,015% HT
Commission de l'AMMC	0,025% HT
Frais Maroclear (Annuel)	3.600,00 HT MAD
Frais Maroclear (trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes	20.000,00 HT MAD
Frais de publications	Selon les tarifs fixés par le journal
Frais de Gestion (Société de Gestion)	Taux fixe et taux variables conformément au mandat de gestion

